

**Studien 1**

ADEL-THÉODORE KHOURY

**APOLOGÉTIQUE BYZANTINE  
CONTRE L'ISLAM  
(VIII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> S.)**

Verlag für Christlich-Islamisches Schrifttum  
Altenberge 1982

# STUDIEN

Herausgeber: A. Th. Houry

1

Tous droits réservés  
Alle Rechte vorbehalten  
Verlag für Christlich-Islamisches Schrifttum  
Postfach 11 45 D 4401 Altenberge  
ISBN 3-88733-009-9

## Avant-Propos

Cette étude sur l'Apologétique byzantine contre l'Islam fait suite à nos précédents ouvrages: *Les théologiens byzantins et l'Islam, Textes et Auteurs* (VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.), Nauwelaerts, Louvain 1969. et *Polémique byzantine contre l'Islam*, (VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.), Brill, Leiden 1972.

Depuis que nous avons rédigé ces deux volumes, achevés pour le premier tirage en 1966, quelques études dignes d'intérêt ont paru. Nous les signalerons dans la liste des textes que nous donnons ci-après et dans la bibliographie à la fin de l'ouvrage présent.

Dans les pages qui suivent, nous avons été forcé de rapporter par endroits les propos injurieux que certains auteurs byzantins tiennent sur l'Islam. Ce n'est pas de notre part mauvaise volonté ou parti pris, mais fidélité aux exigences de l'analyse scientifique. Nous déplorons au contraire que le dialogue entre le Christianisme et l'Islam se soit des deux côtés enlisé dans une attitude négative et prête à l'agression. Nous avons voulu ici, pour notre part, aller à l'origine des réactions chrétiennes en face des objections et des réticences des musulmans. Espérons que des efforts similaires aideront les musulmans à dépasser de leur côté leur attitude négative à l'égard du Christianisme. C'est au prix d'une telle épuration qu'on peut espérer voir se nouer un dialogue fructueux entre les hommes de bonne volonté qui croient au Dieu Un.

## Transcription des lettres de l'alphabet arabe

|   |                 |  |   |    |
|---|-----------------|--|---|----|
| ء | ’               |  | ض | ḍ  |
| ب | b               |  | ط | ṭ  |
| ت | t               |  | ظ | ẓ  |
| ث | th              |  | ع | ‘  |
| ج | dj (جّ, جّ djj) |  | غ | gh |
| ح | ḥ               |  | ف | f  |
| خ | kh              |  | ق | ḳ  |
| د | d               |  | ك | k  |
| ذ | dh              |  | ل | l  |
| ر | r               |  | م | m  |
| ز | z               |  | ن | n  |
| س | s               |  | ه | h  |
| ش | sh              |  | و | w  |
| ص | ṣ               |  | ي | y  |

a = a,      ou = u,      i = i.

*Voyelles de prolongation:* ā, ū, ī.

Nous ne transcrivons pas le *t* final des mots féminins.

## Textes

(VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)

**Jean Damascène**, *De Haeresibus*, chap. 101, dans *Patrologie grecque*, édit. Migne (= PG) 94, 764 A - 773 A.

- , *Passion de S. Pierre de Capitolias*, dans *Analecta Bollandiana* 57 (1939), p. 299-333, où Peeters donne le résumé du contenu de la *Passion*, accompagné de considérations diverses.
- , *Fragment sur les dragons*: PG 94, 1600 A - 1601 D.
- , *Fragment sur les fées*: PG 94, 1604 A - B.

*Controverse entre un sarrasin et un chrétien*: PG 94, 1585 A - 1596 B et PG 96, 1336 B - 1348 B.

**Théodore Abu-Kurra**, *Opuscles*: N° 18: PG 94, 1596 B - 1597 C: les autres dans PG 97, 1492-1596 *passim*.

**Théophane le Confesseur**, *Chronographie*, ann. 6121: PG 108, 684 B - 689 B.

**Nicétas de Byzance**, *Exposé... et Réponse*: PG 105, 808 A - 821 C.

- , *Réponse et Réfutation*: PG 105, 821 C - 841 C.
- , *Réfutation du Coran*: PG 105, 669 A - 805 D.

**Évode**, *Passion des 42 martyrs d'Amorium*; dans *Acta Sanctorum*, Bollandistes, mars I, Venise 1735: texte grec, p. 887 a - 893 a; trad. latine, p. 460 b - 466 b.

**Georges Hamartolos**, *Chronique* 235: PG 110, 864 C - 873 B; C. de Boor II, Leipzig 1904, pp. 697-706.

*Rituel d'abjuration des musulmans*: PG 140, 124 A - 136 C. Cf. édition partielle par Montet, dans *Revue de l'Histoire des Religions* 53 (1906), p. 145-163.

Anonyme: *Contre Mahomet*: PG 104, 1448 B - 1457 B.

**Léon**, *Épître à 'Umar...*: version latine: PG 107, 315 A - 324 D; version arménienne, en trad. anglaise par Jeffery, dans *The Harvard Theological Review* 37 (1944), pp. 281-330.

*Lettre à l'Émir de Damas*, texte grec éd. Karlin-Hayter dans *Byzantion* 29-30 (1959-1960), pp. 293-302; trad. française par A. Abel, dans *Byzantion* 24 (1954), pp. 355-370.

Apologétique byzantine contre l'Islam

**Euthyme Zigabène**, *Panoplie dogmatique*, chap. 28, Contre les sarrasins: PG 130, 1332 D - 1361 D.

**Nicétas Choniata**, *Trésor de la foi orthodoxe*, chap. 20, De la religion des Agarènes: PG 140, 105 A - 121 C.

**Barthélemy d'Édesse**, *Réfutation d'un Agarène*: PG 104, 1384 A - 1448 A.

**Euthyme le Moine**, *Controverse sur la foi*: PG 131, 20 D - 37 C; éd. E. Trapp, «Die Dialexis des Mönchs Euthymios mit einem Sarazenen», dans *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik* 20 (Wien 1971), pp. 114-131.

On trouve aussi dans PG deux autres textes rapportés à la période qui nous occupe (VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.):

**Grégoire le Décapolite**, *Récit de la conversion d'un sarrasin*: PG 100, 1201-1212.

**Samonas de Gaza**, *Controverse sur l'Eucharistie, avec Ahmad le sarrasin*: PG 120, 821-832.

Le récit attribué au Décapolite doit être daté du XIV<sup>e</sup> siècle environ. Cf. H.-G. Beck, *Kirche und theologische Literatur um byzantinischen Reich*, München 1959, p. 579.

Le texte attribué à Samonas de Gaza est un faux: M. Jugie a démontré qu'il fallait le dater du XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle et le considérer comme une habile fabrication du célèbre copiste Constantin Palaeocappa, cf. M. Jugie, «Une nouvelle invention au compte de Constantin Palaeocappa: Samonas de Gaza et son dialogue sur l'Eucharistie», dans *Miscellanea Giovanni Mercati*, III: *Letteratura e storia bizantina*, coll. *Studi e Testi* 123, Vatican 1946, pp. 342-359.

## La polémique coranique contre les chrétiens

### 1. *Thèmes polémiques.*

Les théologiens byzantins qui eurent à faire avec l'Islam s'efforcèrent non seulement de montrer à leurs adversaires musulmans et, à l'occasion, aux destinataires chrétiens de leurs exposés ou à leurs auditeurs chrétiens (1), l'erreur de la religion islamique, comme conséquence de l'inauthenticité de la mission prophétique de Mahomet et des aberrations doctrinales et morales du Coran (2). Ils eurent aussi à défendre la vérité du Christianisme contre les attaques des polémistes musulmans. Ceux-ci avaient constamment présents à la mémoire les griefs que le Coran fait aux chrétiens (3) et qu'on peut grouper sous les thèmes suivants:

1. Les chrétiens ne sont pas fidèles au monothéisme strict:

— Ils exagèrent le culte qu'ils rendent à Jésus-Christ et font de lui le Fils de Dieu incarné et mort sur la croix. Par là ils se rendent infidèles à la prédication de Jésus lui-même.

— Ils ont également faussé l'enseignement de Jésus en faisant du Dieu unique une Trinité, ce qui les rapproche des polythéistes associateurs.

2. Les chrétiens, même les meilleurs d'entre eux, les moines, font preuve d'écarts moraux dangereux. Ils veulent, entre autres, s'imposer à leurs fidèles comme «seigneurs» (*Coran* 9, 31); ils mangent les biens des gens (9, 34); ils thésaurisent la richesse par amour de l'argent (9, 34-35); non seulement ils ne s'engagent pas dans le chemin de Dieu (9, 34), mais aussi «ils veulent éteindre la lumière de Dieu avec (le souffle) de leurs bouches» (9, 32).

3. Dans l'histoire prophétique, Jésus et le Christianisme sont, à la suite d'Abraham et de Moïse, une étape seulement. C'est Mahomet qui est «le sceau des prophètes» (33, 40), et l'Islam la vraie religion, que Dieu destine à prévaloir sur toute autre religion (9, 33).

### 2. *Attitude pratique.*

Le Coran avait livré aux musulmans non seulement les thèmes de leur polémique contre les chrétiens, mais aussi les règles de leur attitude pratique envers eux.

---

(1) C'est le cas, par exemple, de Nicéas de Byzance, dont l'ouvrage principal trahit encore des traces du style direct: «Qu'avons-nous donc, frères, à dire de plus?» (*Réfutation du Coran* II, IV, 52: PG 105, 740 A); — «Voyez l'impiété, voyez l'inintelligence du barbare!» (XVI, 74: 764 D).

(2) Cf. notre ouvrage *Polémique byzantine contre l'Islam*, Brill, Leiden 1972.

(3) Sur la position du Coran à l'égard des chrétiens, cf. notre ouvrage *Les théologiens byzantins et l'Islam*, Nauwelaerts, Louvain 1969, pp. 9-30.

1. Les musulmans devaient apprendre à être prudents dans leur discussion avec les chrétiens. Le mieux est de renoncer aux controverses religieuses (cf. *Coran* 16, 57; 40, 4. 35. 56. 69; 31, 20; 22, 3. 8. 68). Mais si la confrontation avec les infidèles et surtout avec les détenteurs de l'Écriture, comme le *Coran* appelle juifs et chrétiens, s'avérait inévitable, l'attitude recommandée alors est la suivante: «Discute avec eux de la meilleure manière! Ton Seigneur connaît bien ceux qui sont égarés loin de son chemin et il connaît bien ceux qui sont dans la bonne direction» (16, 125). Exception est faite pour ceux d'entre les détenteurs de l'Écriture «qui ont été injustes» (29, 46). A l'égard de ce groupe d'obstinés, il faut, suivant le degré de leur injustice, s'en tenir aux deux règles de conduite suivantes. La règle générale est: «O vous qui croyez, ne prenez point les juifs et les chrétiens comm affiliés: ils sont affiliés les uns des autres. Quiconque les prend comme affiliés sera l'un des leurs. Dieu ne conduit point le peuple des injustes» (5, 51). Mais si l'injustice de ces gens devient agressive et s'attaque à l'Islam, alors il faut leur résister positivement: «Ceux qui... ne pratiquent point la religion de vérité, parmi ceux qui ont reçu l'Écriture, (combattez-les) jusqu'à ce qu'ils paient le tribut (djizya) par contrainte et alors qu'ils sont humiliés» (9,29). Car c'est Dieu «qui a envoyé son Apôtre avec la direction et la religion de vérité, pour la faire prévaloir sur la religion en entier, en dépit de l'aversion des associateurs» (9, 33).

2. Le sens et le but final de toutes ces discussions est cependant l'appel à la foi: «Appelle au chemin de ton Seigneur par la sagesse et la belle exhortation!...» (16, 125). «Qui donc est plus injuste que celui qui forge le mensonge contre Dieu, alors qu'il est appelé à l'Islam? Dieu ne conduit pas le peuple des injustes» (61, 7) (4).

La conversion à la foi est soit le fruit de la liberté humaine: «Et dis: La vérité émane de votre Seigneur. Quiconque le veut, qu'il soit croyant, et quiconque le veut, qu'il soit infidèle!» (18, 29), soit l'effet de la prédestination divine: «Dieu égare qui il veut et conduit qui il veut» (14, 4) (5). De toute façon, la conclusion qui s'impose dans le domaine de la réception de la foi peut s'énoncer dans les termes suivants: «Nulle contrainte en la religion» (2, 256) (6).

---

(4) Sur l'appel à la foi, voir, entre autres versets, *Coran* 23, 73; 40, 10; 7, 192. 198; cf. aussi 6, 71.

(5) Ces deux versets sont cités ici comme exemple pour les nombreux textes coraniques qui soulignent soit la responsabilité de l'homme dans l'adhésion à la foi, soit l'emprise déterminante de la prédestination divine. Dans leur examen de la notion islamique de Dieu, les théologiens byzantins ont critiqué avec sévérité la doctrine de la prédestination, cf. notre ouvrage *Polémique byzantine contre l'Islam*, pp. 323-338.

(6) Pour une interprétation nuancée de ce verset, cf. R. Paret, «Sure 2, 256: lā ikrāha fī d-dīni. Toleranz oder Resignation?», dans: *Der Islam* 45 (1969), pp. 299-300,



Si les chrétiens ne se rendent pas à l'appel à la foi et s'obstinent dans leur propre religion, alors les relations entre musulmans et chrétiens à l'intérieur de l'État musulman sont réglées par les principes suivants, qui s'appliquent à tous les détenteurs d'une Écriture révélée et fait d'eux les protégés (dhimmi) de la communauté musulmane. Les dhimmis ont le droit de continuer à pratiquer les rites de leur religion propre, fondée sur une révélation divine reconnue dans sa forme originale par le Coran. Le Coran confirme cette règle expressément pour les juifs (5, 43-45) tout aussi bien que pour les chrétiens: «Nous leur avons donné (aux prophètes) comme successeur Jésus, fils de Marie, déclarant véridique ce qui, de la Thora, était antérieur à lui... et admonition pour les pieux. Que les détenteurs de l'Évangile arbitrent au moyen de ce que Dieu y a fait descendre! Ceux qui n'arbitrent point au moyen de ce que Dieu a fait descendre sont les pervers» (5, 46-47). La diversité des Lois juive, chrétienne et islamique constitue un pluralisme religieux légitime: «A chacun d'entre vous, nous avons donné une Loi et une voie. Si Dieu avait voulu, il aurait fait de vous une communauté unique. (Il ne l'a) toutefois (pas fait), afin de vous éprouver en ce qu'il vous a donné. Devancez-vous donc mutuellement dans les bonnes œuvres...» (5, 48) (7).

Quant à la question du salut des croyants et des non-musulmans, elle est tranchée dans le verset suivant: «Ceux qui croient (= les musulmans), ceux qui pratiquent le Judaïsme, les chrétiens, les sabéens. — ceux qui croient en Dieu et au dernier Jour et accomplissent œuvre pie — ont leur rétribution auprès de leur Seigneur. Sur eux nulle crainte et ils ne seront point attristés» (2, 62; 5, 69). Certains théologiens musulmans, il est vrai, considèrent que ce verset est abrogé, surtout par le verset 3, 85: «Quiconque recherche une religion autre que l'Islam. (cela) ne sera pas accepté de lui et il sera, dans la (vie) dernière, parmi les perdants» (cf. aussi 3, 19 et 9, 29-32) (8).

---

repris dans *Der Koran*, éd. R. Paret, Darmstadt 1975, pp. 306-308. Paret soutient que le Coran n'entend pas dans ce verset prêcher la tolérance religieuse, mais constater que la dureté de cœur des infidèles condamne à l'échec toute prédication prophétique. Il ne s'agirait pas là d'une règle qui défend la contrainte en matière religieuse, mais d'une constatation qui affirme que la contrainte en matière de foi est impossible. Notons que la tradition musulmane a compris ce verset comme une règle fondant une certaine tolérance religieuse.

(7) Sur le statut légal des dhimmis, cf. Louis Gardet, *La cité musulmane*, 3<sup>e</sup> éd., Paris 1969; Majid Khadduri, *War and Peace in the Law of Islam*, Baltimore 1955; Antoine Fattal, *Le statut légal des non-musulmans en pays d'Islam*, Beyrouth 1958.

(8) Ce verset semble proclamer l'abrogation de toutes les religions en dehors de l'Islam. Lire toutefois la note de R. Blachère, *Le Coran*, 2<sup>e</sup> vol., Paris 1951, p. 879. Notons que si ce verset est postérieur à 2, 62, il a été suivi des versets 5, 43-48 cités plus haut, qui ont réaffirmé la légitimité du pluralisme religieux.

1. Les musulmans devaient apprendre à être prudents dans leur discussion avec les chrétiens. Le mieux est de renoncer aux controverses religieuses (cf. *Coran* 16, 57; 40, 4. 35. 56. 69; 31, 20; 22, 3. 8. 68). Mais si la confrontation avec les infidèles et surtout avec les détenteurs de l'Écriture, comme le Coran appelle juifs et chrétiens, s'avérait inévitable, l'attitude recommandée alors est la suivante: «Discute avec eux de la meilleure manière! Ton Seigneur connaît bien ceux qui sont égarés loin de son chemin et il connaît bien ceux qui sont dans la bonne direction» (16, 125). Exception est faite pour ceux d'entre les détenteurs de l'Écriture «qui ont été injustes» (29, 46). A l'égard de ce groupe d'obstinés, il faut, suivant le degré de leur injustice, s'en tenir aux deux règles de conduite suivantes. La règle générale est: «O vous qui croyez, ne prenez point les juifs et les chrétiens comm affiliés: ils sont affiliés les uns des autres. Quiconque les prend comme affiliés sera l'un des leurs. Dieu ne conduit point le peuple des injustes» (5, 51). Mais si l'injustice de ces gens devient agressive et s'attaque à l'Islam, alors il faut leur résister positivement: «Ceux qui... ne pratiquent point la religion de vérité, parmi ceux qui ont reçu l'Écriture, (combattez-les) jusqu'à ce qu'ils paient le tribut (djizya) par contrainte et alors qu'ils sont humiliés» (9,29). Car c'est Dieu «qui a envoyé son Apôtre avec la direction et la religion de vérité, pour la faire prévaloir sur la religion en entier, en dépit de l'aversion des associateurs» (9, 33).

2. Le sens et le but final de toutes ces discussions est cependant l'appel à la foi: «Appelle au chemin de ton Seigneur par la sagesse et la belle exhortation!...» (16, 125). «Qui donc est plus injuste que celui qui forge le mensonge contre Dieu, alors qu'il est appelé à l'Islam? Dieu ne conduit pas le peuple des injustes» (61, 7) (4).

La conversion à la foi est soit le fruit de la liberté humaine: «Et dis: La vérité émane de votre Seigneur. Quiconque le veut, qu'il soit croyant, et quiconque le veut, qu'il soit infidèle!» (18, 29), soit l'effet de la prédestination divine: «Dieu égare qui il veut et conduit qui il veut» (14, 4) (5). De toute façon, la conclusion qui s'impose dans le domaine de la réception de la foi peut s'énoncer dans les termes suivants: «Nulle contrainte en la religion» (2, 256) (6).

---

(4) Sur l'appel à la foi, voir, entre autres versets, *Coran* 23, 73; 40, 10; 7, 192. 198; cf. aussi 6, 71.

(5) Ces deux versets sont cités ici comme exemple pour les nombreux textes coraniques qui soulignent soit la responsabilité de l'homme dans l'adhésion à la foi, soit l'emprise déterminante de la prédestination divine. Dans leur examen de la notion islamique de Dieu, les théologiens byzantins ont critiqué avec sévérité la doctrine de la prédestination, cf. notre ouvrage *Polémique byzantine contre l'Islam*, pp. 323-338.

(6) Pour une interprétation nuancée de ce verset, cf. R. Paret, «Sure 2, 256: lā ikrāha fī d-dīni. Toleranz oder Resignation?», dans: *Der Islam* 45 (1969), pp. 299-300,

Si les chrétiens ne se rendent pas à l'appel à la foi et s'obstinent dans leur propre religion, alors les relations entre musulmans et chrétiens à l'intérieur de l'État musulman sont réglées par les principes suivants, qui s'appliquent à tous les détenteurs d'une Écriture révélée et fait d'eux les protégés (dhimmī) de la communauté musulmane. Les dhimmīs ont le droit de continuer à pratiquer les rites de leur religion propre, fondée sur une révélation divine reconnue dans sa forme originale par le Coran. Le Coran confirme cette règle expressément pour les juifs (5, 43-45) tout aussi bien que pour les chrétiens: «Nous leur avons donné (aux prophètes) comme successeur Jésus, fils de Marie, déclarant véridique ce qui, de la Thora, était antérieur à lui... et admonition pour les pieux. Que les détenteurs de l'Évangile arbitrent au moyen de ce que Dieu y a fait descendre! Ceux qui n'arbitrent point au moyen de ce que Dieu a fait descendre sont les pervers» (5, 46-47). La diversité des Lois juive, chrétienne et islamique constitue un pluralisme religieux légitime: «A chacun d'entre vous, nous avons donné une Loi et une voie. Si Dieu avait voulu, il aurait fait de vous une communauté unique. (Il ne l'a) toutefois (pas fait), afin de vous éprouver en ce qu'il vous a donné. Devancez-vous donc mutuellement dans les bonnes œuvres...» (5, 48) (7).

Quant à la question du salut des croyants et des non-musulmans, elle est tranchée dans le verset suivant: «Ceux qui croient (= les musulmans), ceux qui pratiquent le Judaïsme, les chrétiens, les sabéens, — ceux qui croient en Dieu et au dernier Jour et accomplissent œuvre pie — ont leur rétribution auprès de leur Seigneur. Sur eux nulle crainte et ils ne seront point attristés» (2, 62; 5, 69). Certains théologiens musulmans, il est vrai, considèrent que ce verset est abrogé, surtout par le verset 3, 85: «Quiconque recherche une religion autre que l'Islam, (cela) ne sera pas accepté de lui et il sera, dans la (vie) dernière, parmi les perdants» (cf. aussi 3, 19 et 9, 29-32) (8).

---

repris dans *Der Koran*, éd. R. Paret, Darmstadt 1975, pp. 306-308. Paret soutient que le Coran n'entend pas dans ce verset prêcher la tolérance religieuse, mais constater que la dureté de cœur des infidèles condamne à l'échec toute prédication prophétique. Il ne s'agirait pas là d'une règle qui défend la contrainte en matière religieuse, mais d'une constatation qui affirme que la contrainte en matière de foi est impossible. Notons que la tradition musulmane a compris ce verset comme une règle fondant une certaine tolérance religieuse.

(7) Sur le statut légal des dhimmīs, cf. Louis Gardet, *La cité musulmane*, 3<sup>e</sup> éd., Paris 1969; Majid Khadduri, *War and Peace in the Law of Islam*, Baltimore 1955; Antoine Fattal, *Le statut légal des non-musulmans en pays d'Islam*, Beyrouth 1958.

(8) Ce verset semble proclamer l'abrogation de toutes les religions en dehors de l'Islam. Lire toutefois la note de R. Blachère, *Le Coran*, 2<sup>e</sup> vol., Paris 1951, p. 879. Notons que si ce verset est postérieur à 2, 62, il a été suivi des versets 5, 43-48 cités plus haut, qui ont réaffirmé la légitimité du pluralisme religieux.

## L'apologétique byzantine contre l'Islam

### 1. *Connaissance des positions musulmanes.*

Les textes qui nous occupent ici témoignent que les polémistes musulmans ne se contentèrent pas de répéter ce que le Coran avait livré en fait de recommandations et de griefs adressés au Christianisme et aux chrétiens. Ils développèrent les thèmes de leur polémique et varièrent les modes de leur argumentation avec le temps et suivant les nécessités des circonstances pratiques de leurs controverses avec les chrétiens.

#### 1. Controverses orales.

Les discussions religieuses ne cessèrent de confronter musulmans et chrétiens soit dans les territoires conquis par les musulmans au Proche-Orient, soit au-delà des frontières. Nous possédons des relevés de maintes controverses entre musulmans et chrétiens, par exemple, la *Controverse entre un sarrasin et un chrétien* attribuée à Jean Damascène, qui, même si elle ne reproduit pas le protocole précis de discussions réelles, donne du moins une idée de l'atmosphère de telles discussions. Elle livre au partenaire chrétien des directives sur la manière de discuter et de présenter ses arguments et lui expose justement les arguments susceptibles de le faire triompher sur son adversaire (9). Citons-en quelques extraits :

«— *Le sarrasin*: Qui, dit-il, forme les foetus dans le sein des femmes? (Car les sarrasins nous objectent cela comme un problème très redoutable, voulant montrer que Dieu est la cause du mal. En effet, si je dis, dans ma réponse, que c'est Dieu qui forme les foetus dans le sein des femmes, le sarrasin dira: Voici donc que Dieu est complice de la fornication et de l'adultère)» (10). Suit le texte de la réponse que le chrétien doit donner à la question de son interlocuteur musulman.

Un peu plus loin, venant à parler de la divinité du Christ, que les musulmans nient, l'auteur donne à son lecteur chrétien certaines recommandations concernant la tactique à suivre: Si le sarrasin t'interroge: Qui est le Christ à ton avis?, cite-lui d'abord les épithètes décernées au Christ par la Bible, par exemple: Verbe, Sagesse, Bras, Puissance de Dieu. Passe ensuite à l'offensive et interroge ton partenaire sur les attributs que le Coran même décerne au Christ. Si le sarrasin tente d'échapper à la question et «t'interroge sur un autre sujet, ne lui réponds pas avant qu'il ait d'abord répondu à ta question à toi. Acculé de la sorte, il répondra... (11)»

---

(9) Sur cette *Controverse*, cf. notre ouvrage *Les théologiens byzantins et l'Islam*, pp. 68-82.

(10) PG 96, 1337 B.

(11) 1341 C.

A la fin de cette controverse détaillée, le sarrasin «s'éloignera de toi, n'ayant que répondre. Car ceux-là sont hérétiques aux yeux des sarrasins et tout à fait abominables à leurs yeux et...», qui se prononcent contre les conclusions impliquées... du Coran. «Et si tu menaces de le dénoncer auprès des autres sarrasins, il aura grand peur de toi (12).»

Dans la même catégorie de dialogues il faut ranger aussi les *Opuscules* de Théodore Abū-Ḳurra (13). L'*opuscule* 19 est introduit de la façon suivante: «Les hypocrites d'entre les sarrasins ont l'habitude, en rencontrant un chrétien, de ne pas le saluer, mais de le sommer aussitôt: Chrétien, témoigne que Dieu est unique et incommunicable et que Mahomet est son serviteur et apôtre. Un de ces hypocrites proposa donc cela à Abucara. Celui-ci répondit: N'est-ce pas assez pour toi d'être condamné pour avoir porté un faux témoignage? Pourquoi pousser les autres à porter eux aussi un faux témoignage (14)?»

L'introduction de l'*opuscule* 21 rend d'une manière encore plus vivante la familiarité qui régnait entre les partenaires de la controverse et montre qu'il s'agit dans le cas non d'un schéma abstrait d'une discussion possible, mais du relevé d'une controverse réelle. Nous citons ici le texte intégral de cette introduction savoureuse:

«Un des maîtres sarrasins du kalām (de la controverse théologique), confiant dans la brillante qualité de ses paroles, rassembla ses coreligionnaires pour qu'ils l'admirent comme un docteur invincible. Il apostropha donc l'évêque (= Abū-Ḳurra): J'ai entendu que tu te vantes dans ta prédication de confirmer (la vérité du) Christianisme par les choses même qui, en lui, semblent être les plus humbles.

Théodore, reconnaissant sa suffisance, lui répondit: Ce que tu as entendu est vrai.

*Le sarrasin*: Et si tu ne parviens pas à le faire, que paieras-tu?

*Théodore*: Je ne me permettrai plus de discuter avec un sarrasin.

*Le sarrasin*: Et dans le cas où tu réussis à le faire, moi non plus, je ne me permettrai plus de discuter avec un chrétien.

*Théodore*: A quoi t'engages-tu encore de plus?

*Le sarrasin*: Ce à quoi tu t'es engagé toi-même, j'y ai consenti moi aussi.

*Théodore*: Ce n'est pas la même chose. Car, moi, si tu me fais renoncer à la discussion, tu auras fait aux sarrasins la plus grande faveur. Mais toi, tu as beau parler, les chrétiens ne te jugent pas digne d'attention.

Le sarrasin rit de la boutade et s'étonne de l'assurance de l'évêque (15).»

(12) 1341 D-1344 A.

(13) Pour un portrait du partenaire musulman de Théodore, cf. notre ouvrage *Les théologiens...*, pp. 88-89.

(14) *Op.* 19: PG 97, 1544 A-B.

(15) *Op.* 21: 1548 A-C.

Plus sobre est l'introduction de l'*opuscule* 25, qui parle d'une discussion devant une assemblée publique et décrit le partenaire de Théodore comme «un fin lettré, versé dans l'éloquence religieuse (16)».

Dans l'introduction de l'*opuscule* 32, on retrouve le même ton vivant que nous avons rencontré plus haut:

«Devant une autre assemblée, un illustre sarrasin interrogea l'évêque: Allons, évêque, ton Dieu suspendu à la croix a-t-il rendu l'âme?»

— Parfaitement, répondit l'évêque.

Le sarrasin éclata de rire. Voulant faire de l'esprit devant l'assistance, qui était faite de sarrasins et de chrétiens, il étendit la main et dit: Le Dieu des chrétiens a perdu son hypostase! (17)...»

Apparentées aux discussions orales dont nous venons de donner certains exemples sont les discussions menées entre les prisonniers chrétiens dans les geôles musulmanes et leurs interlocuteurs musulmans, telles que nous les rapporte, par exemple, Évode dans la *Passion des Martyrs d'Amorium*. Nous y reviendrons plus bas.

## 2. Controverses écrites.

Ici encore, comme dans les controverses orales, l'initiative est prise par les musulmans. Il s'agit dans la plupart des cas de pièces de correspondance officielle. Les khalifes avaient l'habitude, au moment de leur avènement ou de l'avènement de rois voisins, d'envoyer à ces derniers des lettres pour les inviter à embrasser l'Islam. Ils leur exposaient diverses objections destinées à mettre en doute la vérité de leur religion. C'est ainsi que nous possédons certaines lettres de gouverneurs musulmans et les réponses chrétiennes correspondantes. Nous avons analysé dans notre ouvrage *Les théologiens byzantins et l'Islam* les répliques chrétiennes les plus importantes composées par Nicéas de Byzance (18), par Léon (19), par l'auteur de la *Lettre à l'Émir de Damas* (20), enfin par Barthélemy d'Édesse (21).

(16) *Op.* 25: 1560 A.

(17) *Op.* 32: 1583 A.

(18) *Exposé de la doctrine chrétienne et Réponse à la première lettre des Agarènes*: PG 105, 808 A-821 C (cf. *Les théologiens...*, pp. 127-130); *Réponse et Réfutation*: 821 C-841 C (cf. *op. cit.*, pp. 130-133).

(19) *Épître à 'Umar, roi des Sarrasins*: PG 107, 315 A-324 B: traduction latine (cf. *Les théologiens...*, p. 213-218).

(20) Texte grec, éd. Karlin Hayter, dans *Byzantion* 29-30 (Bruxelles 1959-1960), pp. 293-302; traduction française par A. Abel, dans *Byzantion* 24 (1954), pp. 355-370 (cf. *Les théologiens...*, pp. 226-234).

(21) *Réfutation d'un Agarène*: PG 104, 1384 A-1448 A (cf. *Les théologiens...*, pp. 273-293).

Signalons encore la discussion fictive avec un musulman d'Euthyme le moine (22), qui rappelle plutôt les dialogues de Jean Damascène et Abū-Ḳurra et montre que de telles joutes d'armes étaient à cette date tardive toujours en vogue (23).

Ce qui différencie ces discussions de celles tenues en Syrie est le fait qu'elles vont ici, par la force des choses et en raison de leur caractère écrit, à sens unique. Il manque le dialogue véritable, et chacun des auteurs ignore la réaction de l'autre.

## 2. *Connaissance des règles de conduite musulmanes.*

Dans leurs discussions avec les musulmans, les Byzantins faisaient la connaissance des positions doctrinales de leurs partenaires. Leurs contacts fréquents avec eux leur donnaient aussi une idée de la manière dont les musulmans mettaient en pratique les directives du Coran concernant la façon de traiter les chrétiens (24).

### 1. Directives coraniques.

C'est Nicéas de Byzance qui, dans son analyse du Coran, a relevé et commenté les versets qui règlent les relations des musulmans avec les chrétiens et livré à ses successeurs les réflexions désobligeantes qu'ils ont répétées après lui. L'indignation de Nicéas s'échauffe à la lecture de la déclaration coranique suivante: «En dépit de l'aversion des infidèles, c'est Dieu qui a envoyé son Apôtre avec la direction et la vraie foi, pour la faire prévaloir sur toute foi» (9, 33). Nicéas commente les directives de la sourate 9 dans les termes suivants: «Il exhorte les barbares à ménager aux chrétiens un certain laps de temps pour qu'ils règlent leurs affaires. Si donc ils se décident à conserver leur indépendance et à se soustraire à la domination des barbares, il faut leur livrer la guerre. Mais s'ils se repentent, dit-il, et embrassent son irréligion, il faut les accueillir comme des frères. Il représente aux chrétiens qu'il est préférable pour eux de se convertir et de vivre que de mourir pour avoir gardé le Christianisme (25)».

Nicéas retrouve dans le Coran les versets qui témoignent de l'hostilité de Mahomet à l'égard des chrétiens. Le Coran exhorte les chrétiens à demeurer fidèles à l'Évangile: «O Détenteurs des Écritures.

---

(22) *Controverse sur la foi*: PG 131, 20 D-37 C; éd. Trapp, pp. 114-131 (cf. *Les théologiens...*, pp. 299-309).

(23) A la même catégorie appartiennent les dialogues dont on trouve un échantillon publié dans PG 131, 37 D-40 B.

(24) Pour toute cette partie, cf. notre ouvrage *Polémique byzantine contre l'Islam*, pp. 250-257.

(25) Nicéas, *Réfutation du Coran II*, VIII, 59: PG 105, 745 B-C. Voir aussi *Réponse et Réfutation*, 13: 840 A: Le but des guerres menées par les musulmans contre les chrétiens est de faire de ceux-ci des sarrasins.

musulmans. Les principaux points de cette apologétique peuvent être groupés autour des thèmes suivants :

1. Dieu, Trinité sainte.
2. Jésus-Christ: Filiation divine, Incarnation, Rédemption.
3. Vérité du Christianisme.

Notre étude est divisée en trois parties correspondantes. L'analyse de la méthode apologétique des Byzantins et certaines observations générales en formeront la conclusion.



# **I<sup>e</sup> PARTIE: DIEU, TRINITÉ SAINTE**

Les apologistes chrétiens ont, dès les premiers temps, rencontré l'objection musulmane qui tient le dogme de la Trinité sainte pour une forme de polythéisme. Déjà le Coran souligne avec insistance le caractère créé de Jésus-Christ et nie avec fermeté sa divinité. Dans le même contexte théologique, le Coran s'attaque à ce qu'il prend pour un trithéisme chrétien: «O détenteurs de l'Écriture, ne soyez pas extravagants en votre religion, et ne dites sur Dieu que la vérité! Le Messie, Jésus fils de Marie, est en fait l'apôtre de Dieu, sa parole qu'il jeta à Marie, et un esprit de lui. Croyez donc en Dieu et en ses apôtres, et ne dites point: Trois. Cessez! Ce serait plus avantageux pour vous. Dieu est en fait une divinité unique. A lui ne plaise d'avoir un enfant! Car à lui ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre. A lui seul il suffit comme protecteur» (*Coran* 4, 171). — «Ils sont infidèles ceux qui ont dit: Dieu est le troisième d'une triade. Il n'est de divinité qu'une divinité unique. S'ils ne mettent pas un terme à leurs dires, les impies d'entre eux seront atteints par un tourment cruel» (5, 73). Ailleurs, le Coran rapporte que Dieu interroge le Christ: «O Jésus fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: Prenez-moi, moi et ma mère, comme deux divinités à côté de Dieu?» Jésus répond: «Louange à toi! Comment aurais-je pu dire ce qui n'est point pour moi une vérité. Si je l'avais dit, tu l'aurais su, car tu connais l'intime de mon âme, et j'ignore l'intime de ton âme, ô toi le connaisseur des inconnaissables! Je ne leur ai dit que ce que tu m'as ordonné de dire, à savoir: Adorez mon Seigneur et votre Seigneur!» (5, 116-117).

Les Byzantins relèvent cette prise de position du Coran et de l'Islam. Jean Damascène, repris par Zigabène et Choniate, résume l'enseignement du Coran comme suit: «Il dit qu'il y a un seul Dieu, auteur de toutes choses, il n'engendre pas et n'est pas engendré (1)» (cf. *Coran* 112, 1-4). Théodore Abū-Kurra rapporte une déclaration de Mahomet qui lui paraît caractéristique: «Dieu m'a envoyé répandre le sang de ceux qui disent que la divinité est une nature en trois hypostases, et de tous ceux qui ne disent pas: Dieu est l'unique, Dieu est le dense, il n'a pas engendré, ni n'a été engendré, et il n'a point d'associé» (2). Les chrétiens, qui professent la doctrine incriminée dans ce

---

(1) Jean Damascène, *De Haeresibus* 101: PG 94, 765 A; Zigabène, *Panoplie* 28, 2: PG 130, 1333 D-1336 A; Choniate, *Trésor* 20, 2: PG 140, 105 B. — La sourate 112 est citée en entier par Nicéas de Byzance, *Réfutation du Coran II*, XVIII, 82: PG 105, 776 B; cf. aussi *Contre Mahomet*: PG 104, 1453 C.

(2) Cf. notre ouvrage *Polémique byzantine contre l'Islam*, pp. 245-246, note 110. On ne trouve pas de ḥadīth qui corresponde littéralement à la phrase d'Abū-Kurra. Celle-ci reprend le contenu de la sourate 112 du Coran. Une tradition rela-

texte, sont qualifiés de gens «injurieux et qui insultent à la divinité». Théodore rétorque: «C'est bien là la théologie d'un insensé, qui nie que Dieu est celui qui engendre la lumière et qui produit la sanctification»(3).

Georges Hamartolos rapporte à son tour que Mahomet a enseigné à ses adeptes «d'honorer le Christ comme parole de Dieu, mais non comme son Fils, et d'admettre un souffle proféré et diffus dans l'air, mais non (un Verbe et un Esprit) substantiels ou consubstantiels au Père» (4).

Pour faire face aux objections coraniques, les apologistes chrétiens essaient de convaincre les musulmans que la doctrine chrétienne de la Trinité n'a rien de commun avec le polythéisme: les chrétiens ne croient pas en trois dieux, mais en un seul Dieu subsistant en trois Personnes, ce qui ne contredit nullement le monothéisme professé à la fois par les chrétiens et par les musulmans. Pour s'acquitter de cette tâche délicate, les apologistes byzantins construisirent un exposé systématique de la doctrine chrétienne de la Trinité qui s'appuie sur le témoignage de l'Écriture sainte, sur des arguments tirés du Coran lui-même, mais surtout sur un essai de démonstration logique. Leur seconde démarche apologétique consiste à illustrer la doctrine chrétienne par des analogies diverses et à répondre aux objections des musulmans

---

tive à la lutte contre les polytheistes est rapportée par Bukhari, *Ṣaḥīḥ* II, 236; Abū-Dāwūd, *Sunan*, Le Caire 1935, III, 44; Subki, *Mu'ad al-ni'am*, ed. Myhrman, London 1908, p. 27. Le fait qu'Abū-Kurra rapproche ici dans la même phrase les chrétiens des polytheistes laisse-t-il entendre que les théoriciens de la loi islamique à cette époque ne reculaient plus devant l'assimilation des chrétiens adorateurs de la Trinité avec les associateurs?

(3) *Op.* 20: PG 97, 1545 C.

(4) *Chronique* 6: PG 110, 868 A.

La foi chrétienne est formulée clairement dans le *Rituel d'abjuration*: «Je crois au Père, au Fils et au Saint-Esprit, Trinité sainte, consubstantielle et indivise» (1).

### Preuve par l'Écriture Sainte

La tradition théologique de l'Orient s'était appliquée depuis des siècles à relever dans l'Ancien et le Nouveau Testament tous les versets qu'on pouvait rapporter au dogme de la Trinité. Les apologistes byzantins n'avaient qu'à puiser dans ces trésors accumulés par leurs devanciers. Toutefois on constate une certaine réticence dans le recours à une telle méthode, et cela à juste titre. En effet, comment persuader les musulmans de la vérité du mystère chrétien à l'aide de textes pris dans la Bible, alors que le Coran se prononce d'une façon péremptoire pour un monothéisme intransigeant et contre toute forme de polythéisme, quelque mitigée qu'elle puisse paraître, et alors que les musulmans accusent les juifs et les chrétiens d'avoir manipulé et falsifié la Bible(2)? Malgré cela on rencontre certains essais de preuve qui s'appuient sur le témoignage de l'Écriture sainte.

Dans l'*Épître à Umar*, Léon s'exerce à prouver la divinité du Christ en renvoyant son correspondant au texte de l'Écriture sainte: «Toutefois, si tu désires acquérir la science relative au Christ et parvenir à sa connaissance de manière à dépouiller tout doute à ce sujet, scrute attentivement l'Ancien Testament... Scrute aussi la nouvelle Loi, à savoir l'Évangile... Tu y trouveras la vérité sur le Christ et la voie droite et tu dépouilleras tout doute, parce que tu constateras que l'Écriture porte un témoignage concordant sur le Christ» (3).

Léon recourt à la même méthode pour prouver la Trinité sainte. Son argumentation s'articule comme suit.

1. Le Verbe: L'Ancien Testament affirme en plus d'un endroit que la création est l'œuvre du Verbe de Dieu. «Moïse dit: Dieu a fait toutes choses par le Verbe» (cf. *Gen 1*). Le *psaume 33* (32), 6 est plus explicite: «Par le Verbe de Dieu les cieus ont été affermis.» Le Verbe participe à l'activité de Dieu, comme l'affirme le *psaume 107* (106), 20: «Il envoya son Verbe, il les guérit...» Enfin au témoignage du *psaume 119* (118), 89, le Verbe est éternel: «Seigneur, ton Verbe demeure éternellement». Après avoir rappelé ces versets, l'*Épître* s'applique à prouver à l'aide d'autres citations de la Bible que le Verbe est appelé aussi Fils de Dieu et est identique à Jésus-Christ (4).

(1) PG 140, 133 A.

(2) Sur l'attitude des Byzantins en face de cette accusation, cf. notre ouvrage *Polémique byzantine contre l'Islam*, pp. 210-216.

(3) PG 107, 315 C-316 A.

(4) Tous ces textes: 317 A-C; 318 B.